

Juste une mise au point...



Juste une mise au point...

En fait, il ne s'agira pas d'une seule, mais de trois mises au point. Ce mercredi soir, 17 février, Jean-François Rousse, maire de Condom, a convoqué la presse sans annoncer l'objet de cette conférence. Les supputations allaient bon train entre journalistes. Quel pouvait être ce sujet si important qu'il ne pouvait le dévoiler à l'avance ?



Lionel Pitton, 4e adjoint en charge des relations économiques, et Jean-François Rousse

Quand le maire entame la discussion, on comprend aisément le fond du débat, il faut éviter à tout prix de gonfler les discussions sur les réseaux sociaux car ce sont eux, bien souvent, la cause de tous les maux.

Pour les trois sujets que va évoquer le maire dans sa conférence, c'est le cas : les affaires ont pris de l'ampleur au sein de la ville à force de commentaires des uns et des autres sur différentes pages Facebook.

Le premier, celui qui a très vite enflé, concerne l'AMAP (1) de la Baïse, située à Moncrabeau (Lot-et-Garonne). Mais pour Jean-François Rousse, il s'agit d'une "non-affaire" puisqu'il n'y a pas ou plus aucun problème.

Une polémique stérile, montée en épingle, s'est développée, sur les réseaux sociaux, avec des contre-vérités, avant que la mairie n'ait pu s'attaquer à la question et y réfléchir calmement.

En résumé, la distribution des paniers des producteurs se faisait, chaque vendredi en fin de journée, devant le café des Sports, place Saint-Pierre. Courant janvier, la police municipale est intervenue pour occupation illicite du domaine public. Et c'est là que les choses se sont envenimées. Lors du dernier conseil municipal, Alexandre Baudouin, conseiller d'opposition, a abordé ce sujet lors des questions diverses mais les réponses du maire souhaitant un temps de réflexion, n'ont pas apaisé les tensions.

Cette AMAP, rayonnant sur Nérac et Condom, fait la promotion du bio et facilite les circuits courts. Quarante adhérents cotisent pour recevoir les fruits et légumes de deux maraîchers. Le maire est tout-à-fait favorable à ce type de consommation, pour autant il réaffirme son soutien aux commerçants condomois et aux producteurs locaux, ce qui figurait dans son projet municipal de campagne.

Finalement, suite à la demande de rendez-vous de la présidente de l'AMAP, Claire Chevalier-Duflot, une rencontre a eu lieu, en mairie, lundi dernier.

Cette réunion a permis d'expliquer les deux principes auxquels les élus étaient attachés, à savoir :

- la réglementation de l'occupation du domaine public : pour s'y installer, il faut une autorisation donnée pour une activité bien précise.
- l'équité entre l'activité de l'AMAP et les locaux, commerçants et producteurs.

La municipalité a proposé plusieurs solutions, tout d'abord, rejoindre un des marchés locaux mais l'AMAP ne le souhaite pas, car elle préfère garder ses jour et heure de distribution, le soir pour une question de fraîcheur des produits mais également, elle ne veut pas se trouver en concurrence avec les autres producteurs bios. C'est d'ailleurs pour cette même raison qu'elle va changer son lieu actuel de distribution sur le Néracais, à savoir la Biocoop.

L'AMAP avait des pistes pour s'installer en périphérie de la ville, mais Jean-François Rousse insiste, il souhaite que cette présence soit maintenue au centre ville. Donc trois propositions ont été faites par la mairie, quel sera le lieu retenu ? Sans doute le saurons-nous très vite.

La localisation, cela se précise donc. Reste à débattre le paiement de la redevance pour l'occupation du domaine public. Une occupation de moins d'une heure avec une table de deux mètres, l'heure étant facturée à 1,05 €, le coût final est vite calculée. On peut raisonnablement penser qu'un accord va être trouvé.

Tout sera dorénavant clair, les membres de l'AMAP utiliseront le domaine public en toute légalité.

Fin de l'épisode avec en dommage collatéral, le pauvre marchand d'huîtres, lui ne fait concurrence à personne, mais présent depuis plus de vingt-sept ans, une exception à la règle. Il sera sans doute reçu par la mairie en même temps que le propriétaire du café devant lequel il est installé. On espère que cela ne soulèvera pas un nouveau débat sur Facebook.

(1) Association pour le maintien d'une agriculture paysanne ou de proximité

Fermé pour cause de travaux



Les travaux se poursuivent place du Souvenir, à l'angle avec la rue Gambetta. Le maire le rappelle, "nous ne faisons que poursuivre un chantier déjà engagé par la municipalité précédente, avec un engagement pluri-annuel". De fait, il entraîne des contraintes pour les riverains, commerçants ou simples particuliers.

Mais relativement à ce chantier, la mairie multiplie les communications et des réunions d'information, peut-être trop confidentielles, sont régulièrement tenues à destination du voisinage.

Cependant, Anthony Chapron, seul commerçant vraiment gêné par les travaux place du Souvenir, met en cause, dans un quotidien local de grande audience, le manque de dialogue avec la municipalité et pourtant, il parle de leurs "propositions absurdes".

On est donc tenté de croire Jean-François Rousse quand il affirme que deux de ses adjoints, mais aussi le directeur général des services, se sont rendus, chacun, à deux reprises dans le tabac-presse concerné ; le directeur des services techniques, quant à lui, aurait fait le détour pour tenir le commerçant au fait de l'évolution des travaux à chaque réunion de chantier. Là aussi, cela sonne plutôt vrai.

L'étape actuelle des travaux aurait nécessité uniquement un jour de fermeture de son commerce ; les autres jours, des aménagements pouvaient être réalisés, même si cela rendait l'accès à son magasin plus compliqué. Il pouvait donc rester ouvert. Muni de ces précisions, Anthony Chapron a, malgré tout, décidé de fermer huit jours au lieu d'un seul. C'est son choix, redira Jean-François Rousse.

Quant aux indemnités éventuelles, le préjudice subi par des commerçants dans le cadre de travaux est bien réglementé. Comme il y a bon nombre d'années, lorsque la Rue Gambetta avait été pavée en intégralité, tous les commerçants avaient été touchés... Personne n'avait eu alors de compensation financière. C'est la règle ! Cette fois, Anthony Chapron sera le seul à avoir subi une gêne anormale. Il semblait en "douter très fortement", mais non, il sera donc indemnisé à hauteur du préjudice estimé... Des savants calculs en perspective !

Fin de la deuxième mise au point, passons à la dernière !

Un faux-plafond dans un bâtiment mis gratuitement à la disposition d'une association humanitaire !



Quelle histoire ! Et pourtant les commentaires fusent sur les pages Facebook.

L'auteur du présent article doit d'ailleurs plaider coupable relativement à l'article du Journal du Gers sur ce sujet. Non, le local n'est pas un ancien garage, mais l'ancienne société SOSEP (sérigraphie, édition et publicité).

Deux des associations hébergées auparavant à Salvandy devaient encore trouver un nouveau local. Les Restos du Cœur avaient déménagé Route de Nérac, mais ni la situation, ni le montant élevé du loyer pour une association caritative n'était satisfaisant.

La mairie leur a donc proposé de partager, avec la Croix Rouge condomoise, un local dont la superficie leur permettait de s'installer l'une et l'autre aisément. Ces deux associations, avec des jours d'ouverture et des prestations différentes, se sont mises d'accord et les services techniques de la mairie ont lancé les travaux : goudronnage du parking, peinture de l'intérieur, un mur de séparation en prévision pour leur permettre leur indépendance, etc.

Seulement, voilà, les Restos du Cœur ont décidé, la mairie consultée leur a d'ailleurs donné son accord, d'installer un faux plafond. Pour ce faire, manquant d'argent, ils proposent aux donateurs de participer à une cagnotte.

Suite à la médiatisation de cette information, les commentaires vont bon train, surtout relativement au prix évoqué.

Le maire ne veut en aucune façon entrer dans ce débat. Simplement, il mentionne qu'une association peut tout-à-fait réaliser des travaux à sa charge dans un bâtiment communal. Personne n'a rien à y redire.

Fin des débats et on le souhaite, finis les commentaires sur ces sujets !.. Mais on peut toujours rêver.

Petite information de dernière minute aux détours d'une conversation avec un photographe curieux : les travaux extérieurs, avec l'aménagement d'espaces verts et de mobilier urbain, aux abords de la Halte de la Bouquerie, devraient commencer début mars pour s'achever fin juin. Ce qui semble un timing excellent pour envisager des animations estivales.

Photos Marc Le Saux